



chemin de la Grande Sure
BP 88 Coublevie
38503 Voiron cedex

Consignes d'utilisation de l'iPad au Collège PLAN MENU

Comme élève, je m'engage à respecter l'intégralité des points suivants :

- **Article 1** - Je suis seul pleinement responsable de l'iPad que m'a confié le Conseil Départemental de l'Isère. Ainsi, pendant la pause du déjeuner, mon iPad est obligatoirement rangé dans mon cartable, le tout dans mon casier cadenassé. Il peut être sorti de mon sac uniquement au CDI, en salle d'étude, en cours.
- **Article 2** - J'installe un code d'accès personnel (code pin), une photo portrait validée en écran verrouillé pour reconnaître ma tablette. Je ne modifie pas les réglages, je garde privés mes mots de passe. Je renomme mon iPad selon les consignes qui me sont données (1^{ère} lettre du Prénom, du Nom et classe). Je ne dois pas prêter ou échanger ma tablette.
- **Article 3** - Je n'ai aucune mise à jour IOS à faire, les mises à jour se font automatiquement. En cas de problème, j'informe l'enseignant avec lequel je suis, qui informera les référents numériques (Mme Berdagué, Mme Cador).
- **Article 4** - Je conserve mon iPad dans son étui d'origine. Je ne fais aucune marque et ne pose aucun autocollant sur la tablette. Tout remplacement est soumis à autorisation.
- **Article 5** - J'arrive au collège avec ma tablette chargée.
- **Article 6** – Je n'utilise mon iPad que dans les temps prévus à cet effet, autorisé par le professeur ou l'assistant d'éducation. Je n'ouvre le son ou accède à Apple TV qu'avec l'autorisation du professeur ou de l'AED.
- **Article 7** - J'ai une utilisation scolaire de l'iPad : jeux, chats, courriels, sites web sont interdits sauf sur demande du professeur. Je ne télécharge que les applications demandées.
- **Article 8** - L'iPad ne peut être utilisé qu'en présence d'un adulte dans le cadre d'une activité pédagogique. Il ne peut être utilisé que dans les salles de classe et d'étude. Il ne doit pas être sorti du cartable dans les couloirs, la cour, le foyer, la salle de restauration scolaire ...
- **Article 9** – Rappels :
 - En conformité avec la loi, je ne filme pas ou ne photographie pas des personnes sans autorisation des responsables légaux.
 - Je n'utilise rien qui soit grossier, choquant diffamatoire : en terme de langage, d'image ...
 - Je respecte les règles définies et affichées en classe et en étude.
- **Article 10** : je laisse inspecter mon iPad par tout personnel du collège qui le demande.

Fait à Coublevie le

Nom :

Prénom :

classe :

Signature